



PORTER A CONNAISSANCE

FICHE n° 1

La France connaît une pénurie de logements qui concerne de nombreuses régions, frappant plus particulièrement les ménages à revenus modestes ou moyens. C'est pourquoi notre pays est actuellement engagé dans un vaste programme de rattrapage.

Globalement, il faut aujourd'hui construire plus de 400 000 logements par an en France, soit 4 millions de logements sur 10 ans pour un parc actuel évalué à un peu plus de 30 millions d'unités. Les auteurs des documents d'urbanisme, en ce qu'ils décident où l'on va construire demain et dans quelles proportions, ont ici une responsabilité essentielle.

Outre la construction de logements en nombre suffisant, il leur revient de prendre en compte l'objectif de maîtrise de la circulation automobile au nom de la lutte contre le réchauffement climatique et la ségrégation résidentielle que l'usage généralisé de la voiture favorise.

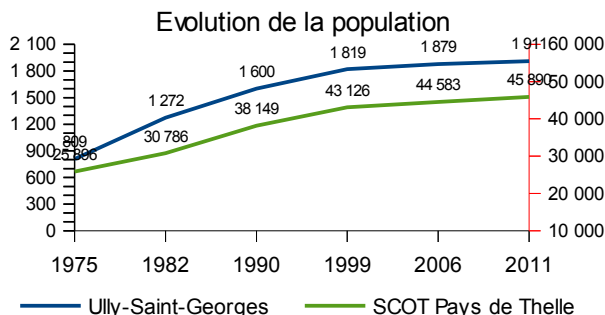
C'est pourquoi il importe de comprendre qu'à rebours de la tendance actuelle à la construction dans le périurbain lointain, le développement de l'offre de logements devra porter prioritairement dans les communes proches du cœur des agglomérations existantes. De manière générale, les principes suivants peuvent être rappelés :

- ✓ prévoir l'ouverture à l'urbanisation de surfaces suffisantes, en adéquation avec un objectif de production de logements,
- ✓ adopter des règles de gestion des densités (coefficient d'occupation des sols, taille minimale des parcelles, etc.) et des formes urbaines (hauteur des constructions, implantation sur la parcelle, etc) à la fois simples, claires et adaptées à l'objectif de construction de logements en nombre suffisants,
- ✓ prohiber toute disposition réglementaire faisant obstacle par principe à l'implantation de logements sociaux.

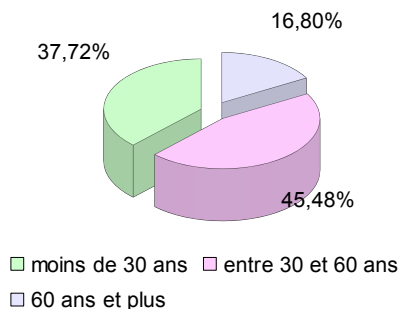
Croissance démographique

En 2011, la commune de Uilly-Saint-Georges comptait 1 911 habitants.

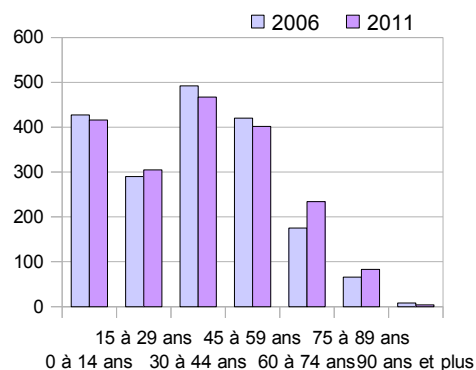
La population a fortement augmenté de 136,22 % entre 1975 et 2011 soit 1 102 habitants de plus. Ainsi, le taux de variation annuel moyen entre 2006 et 2011 est de 0,34 % : il est le fait d'un mouvement naturel positif de 0,57 % et d'un solde migratoire négatif de -0,23 %.



Dans la commune de Uilly-Saint-Georges, la répartition en 2011 de la population est la suivante :



La pyramide des âges



LE LOGEMENT

Composition du parc de logement

Le parc de logements de la commune de Uilly-Saint-Georges se compose de :

	2011	2006	1999	1990	1982
Nombre total de logements	743	700	681	611	524
Résidences principales	685	645	600	499	380
Résidences secondaires et logements occasionnels	26	38	57	80	96
Logements vacants	33	17	24	32	48

Taille moyenne des ménages

	2011	1999	1990	1982
Taux d'occupation	2,59	2,88	3,13	3,36

Calcul du « point mort »

Le « point mort » exprime le nombre de logements nécessaires, dans le contexte de desserrement de la taille des ménages. Il traduit la diminution de la taille des ménages due à des causes sociologiques (augmentation des familles mono-parentales, allongement de la durée de vie, accroissement du célibat géographique pour cause de mobilité professionnelle, etc...), en nombre de logements nécessaires pour assurer le maintien de la population à un niveau constant.

Ainsi pour loger les 1 819 habitants de 1999 en 2011, il fallait 652 logements (population de 1999/taux d'occupation en 2011), soit 52 résidences principales de plus, à population égale, qu'en 1999 (652-600). Concrètement, les 33 nouvelles résidences principales créées entre 1999 et 2011 n'ont pas suffi au maintien de la population à son niveau initial. **C'est pourquoi, tout scénario de croissance démographique retenu par la commune devra intégrer l'existence de ce « point mort » dans le chiffrage des besoins en nouveaux logements.**

Indice de construction sur la commune

L'indice de construction (IdC) indique le nombre de logements construits pour 1 000 habitants. Sur la base de la population en 2011, l'indice de construction est le suivant sur la commune ces douze dernières années.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
IdC	3,14	6,28	3,14	5,23	7,33	2,09	4,71	3,66	1,57	0,52

Cet indice s'élève donc en moyenne à 2,51, ce qui est un taux faible pour la période 2004-2013 **et qui traduit un renouvellement du parc de logements insuffisant.**

Caractéristiques du parc de logements

Quelques données sur les résidences principales (*entre parenthèses la comparaison avec l'EPCI*) :

- 95,1 % sont des maisons individuelles et 4,9 % des logements collectifs (83,8 % et 16,2 %) ;
- 89,2 % sont occupées par leurs propriétaires (73,4 %) ;
- 9,6 % sont locataires (24,7 %) ;
- 1,2 % sont logés gratuitement (1,9 %) ;
- 90,8 % de locataires du parc privé (53,8%)
- 9,2 % de locataires du parc public (46,2%)
- 95 % sont des logements de trois pièces et plus (90,2%)
- 97,6% sont classées « tout confort », car elles sont équipées d'une salle de bains/douche (97,4 %) ;
- 33,9 % ont été construites avant 1946 (30,3 %)
- 16,1 % ont été construites entre 1991 et 2008 (19,3%).